



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de l'inflation pour les étudiants

Question écrite n° 11552

Texte de la question

M. Francis Dubois alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves conséquences de l'inflation sur le niveau de vie des étudiants. Parmi les publics touchés de plein fouet par l'inflation, les étudiants sont en effet en première ligne. Un récent sondage réalisé par l'Ifop et l'association Cop1 à l'occasion de la rentrée étudiante 2023 révèle que pour 60 % des étudiants interrogés, la situation financière est jugée « difficile », plus de la moitié des étudiants confient se dire souvent qu'ils n'arriveront pas à finir le mois, 45 % ont même peur de basculer dans la pauvreté. La santé et le bien-être des étudiants sont également menacés par la hausse du coût de la vie puisque près de la moitié d'entre eux reconnaît avoir déjà sauté un repas à cause de la hausse des prix des produits alimentaires, 32 % des étudiants ont déjà renoncé à se soigner pour des raisons financières et 39 % des étudiants interrogés ont déjà renoncé à se chauffer. Ils sont aussi directement touchés par la hausse des prix des carburants, notamment en zones rurales, où se déplacer en véhicule motorisé est souvent la seule solution. Tous ces chiffres sont extrêmement inquiétants et même si de nombreux étudiants sont habitués depuis des années à gérer minutieusement leurs dépenses, il n'est pas normal de devoir choisir entre se loger, se nourrir, se soigner ou se déplacer. Pour atténuer les effets de la hausse des prix, payer leurs frais de scolarité et leurs frais quotidiens, de plus en plus d'étudiants se voient contraints, à côté de leurs études, de travailler le soir et le week-end et parfois même en journée durant leurs heures de cours. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la réussite et la poursuite de leurs études. Les dispositifs actuels destinés à les aider deviennent ainsi insuffisants et inadaptés au regard de l'inflation. En conséquence, dans ce contexte de détresse financière et psychologique pour les étudiants, M. le député interroge M. le ministre sur les mesures indispensables à prendre rapidement pour améliorer leur condition de vie. Il lui demande son avis sur une possible augmentation des bourses (sur leur montant et sur leur attribution) et des aides d'urgence afin de soulager les tensions financières des étudiants et de répondre au mieux à leurs besoins.

Texte de la réponse

La lutte contre la précarité étudiante, renforcée depuis la crise sanitaire, est une priorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, encore réaffirmée par les mesures annoncées pour la rentrée 2023. Le Gouvernement attache la plus grande importance à l'amélioration des conditions de vie et de logement des étudiants et au développement d'une offre sociale adaptée pour permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande de bénéficier d'un repas complet et d'un logement de qualité à un moindre coût. L'offre publique portée dans notre pays contribue à sa singularité. Pour agir directement sur les revenus des étudiants, une réforme des bourses a été engagée dont la première phase est effective depuis la rentrée 2023. Elle permet, par une modification du barème d'éligibilité, d'augmenter le nombre de boursiers issus des classes moyennes. Cela représente un gain annuel de 1 450 € de bourse accompagné des avantages associés, dont l'accès aux repas à 1€ dans les restaurants universitaires des Crous et l'exonération des frais d'inscription universitaires et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Elle permet également à un étudiant à situation égale d'avoir un complément d'aide personnalisée au logement. Cette première phase va aussi

permettre à 20% des étudiants boursiers de passer à l'échelon supérieur, et donc de percevoir un montant mensuel plus conséquent. Par ailleurs, le montant des bourses pour tous les échelons est augmenté de 37 € par mois. Cela correspond à une augmentation de 34 % pour le premier échelon (échelon 0bis) et à une augmentation de 6 %, soit plus que l'inflation, pour l'échelon le plus élevé (échelon 7). C'est la plus forte revalorisation depuis 10 ans (création de l'échelon 0bis en 2013). Pour compenser le coût de la vie outre-mer, une revalorisation supplémentaire de 30 € par mois (donc 67€ mensuel par échelon) est en outre accordée aux étudiants boursiers ultramarins. Cette rentrée permet également de mieux prendre en compte la situation des étudiants en situation de handicap et des étudiants aidants en leur accordant plus facilement une bourse et à des montants plus élevés, du fait de l'octroi de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul du droit à bourse. Des aides complémentaires spécifiques sont également mobilisables auprès des Crous pour répondre aux situations de précarité et tenir compte la diversité des situations pour s'y adapter. Elles sont accessibles à tout moment de l'année en prenant l'attache des travailleurs sociaux au sein des Crous qui apprécient chaque situation individuellement. Concernant plus particulièrement la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants, le Gouvernement a mis en place et pérennisé, en plus du repas à 3,30€ accessible à tous les étudiants sans conditions de ressources, une offre de repas à 1 € au bénéfice des étudiants boursiers et des étudiants non-boursiers précaires. Le réseau des Crous, qui dispose de 801 implantations de restauration, réparties dans plus de 221 villes du territoire, renforce son maillage territorial avec l'ouverture de places et la signature de conventions. Enfin, l'accès à une restauration à tarif modéré sera amélioré pour tous les étudiants dans les différents territoires, en particulier dans les zones moins denses qui ne bénéficient pas déjà d'un accès à la restauration universitaire, en application du principe posé par la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré. La mise en oeuvre de cette loi fait l'objet de travaux préparatoires. Des moyens supplémentaires sont mobilisés pour développer de nouvelles offres de restauration collectives, gérées ou agréées par les Crous, via un conventionnement avec les collectivités locales partenaires, et prévoir les modalités d'une aide financière pour les étudiants qui resteraient éloignés d'un lieu de restauration.

Données clés

Auteur : [M. Francis Dubois](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11552

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8420

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1869